

Communiqué de Presse

Marseille, le 08/01/2018

Loi d'orientation des mobilités 2018 : pourquoi le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LN PCA) doit rester une priorité nationale.

Parce que le projet LN PCA suit la ligne directrice du Gouvernement et des Assises nationales de la mobilité traçant la feuille de route des infrastructures des 15 prochaines années. Un projet ferroviaire régional structurant et durable, condition *sine qua non* au **développement des trains du quotidien (TER)** et des services de **proximité**, ainsi que des trains longue distance favorisant la **mobilité interrégionale et européenne** d'un territoire à forte croissance économique et démographique.

Parce que le projet LN PCA, en concertation depuis 2005, modifié et adapté en 2013*, répond non seulement aux attentes, mais aux besoins des habitants et du territoire. Une infrastructure indispensable pour désengorger nos réseaux routiers asphyxiés, améliorer les dessertes urbaines, permettre l'alternative au « tout automobile », répondre aux ambitions de **transition économique et écologique** ; d'autant plus dans une région où la fréquentation touristique requiert des transports collectifs performants. Tout ce à quoi une simple modernisation de la ligne ferroviaire actuelle (la même depuis le 19^e siècle) ne pourrait répondre comme l'ont démontré les études de SNCF Réseau.

* Pour le territoire **Aix-Marseille-Provence**, une **gare souterraine** et une **4^{ème} voie dans la vallée de l'Huveaune** constituent un véritable levier en vue d'un « RER métropolitain ».

Pour la **Côte d'Azur**, où la ligne littorale est la plus fréquentée de France (hors Ile-de-France), la création d'une ligne nouvelle **entre Nice et Cannes/Grasse via Sophia Antipolis**, est la seule solution pour résoudre les graves défaillances du service ferroviaire.

Pour le **Var**, le **réaménagement du pôle d'échange multimodal de La Pauline** sur la commune de La Garde est important pour renforcer les mobilités du quotidien sur ce secteur.

Parce que le projet LN PCA, soutenu par les acteurs économiques et les entrepreneurs s'inscrit dans la **gestion budgétaire optimale du Gouvernement**. L'Etat doit intégrer la LN PCA dans les priorités du Schéma national ! Ne pas faire ce choix coûterait cher sur le plan du développement économique et environnemental. Il est par ailleurs essentiel que l'Etat accompagne la **recherche de ressources budgétaires pérennes** et mette en place une **mission de financement spécifique avec un montage innovant**.

Jeudi 11 janvier à Nice, à l'occasion de la venue du **Conseil d'Orientation des Infrastructures**, les CCI de région Paca, Marseille Provence, Nice-Côte d'Azur et Var demandent instamment au Gouvernement de confirmer la réalisation de la LN PCA et son calendrier (Déclaration d'Utilité Publique unique d'ici 2020 pour une mise en service à l'horizon 2030) afin de mener à bien ce projet régional vital et donc indispensable au niveau national.

Compléments d'information (**chiffres, schémas, tracés, délais...**) => [mai 2017 ici](#) & [mai 2016 ici](#)

Contacts presse du réseau des CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur / Ligne Nouvelle PCA

CCI Paca / Valérie Marquet - 04 91 14 42 09 - 06 16 800 444 valerie.marquet@paca.cci.fr

CCI Marseille Provence / Eugénie Ricote - 04 91 39 34 06 - 06 30 38 37 42 eugenie.ricote@ccimp.com

CCI Nice Côte d'Azur / Catherine Jacques - 04 93 13 73 96 - 06 79 75 59 61 catherine.jacques@cote-azur.cci.fr

CCI Var / Katia Bizat : 04 94 22 80 08 - 06 21 73 18 75 katia.bizat@var.cci.fr